

Ecole maternelle du Val
536 Rue d'Ivoy
45 160 OLIVET

02 38 66 50 90
ecm-val-olivet@ac-orleans-tours.fr
4 classes et un dispositif UEMA

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

Invitation adressée le 05/11/2024 par la Directrice de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le 12 novembre 2024 à 18h00, à l'école maternelle du Val, Olivet
Secrétaire de séance : Mme BOILE

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme LEBLOND	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mme BOILE Mme DEVIERS Mme MENGELLE	Enseignant(e)s
ELUS	
M. DENOUX	Conseiller municipal
PARENTS D'ELEVES	
Mme FONSECA Mme CREPIN Mme SPOSITO Mme RAIMBERT M. CHAMEAUX	Parents

Membres invités

Nom	Qualité
M. VILLERMET	Manager d'école
Mme STERNE	ATSEM
Mme SAUSSAC	Directrice du pôle Enfance et Citoyenneté

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
M. CALLEJA	IEN
Mme PLISSON	DDEN
Mme MURA	Enseignante

Pour introduction, la Présidente nomme une secrétaire de séance : Mme BOILE

Ordre du jour

- Le Conseil d'Ecole : règlement, membres, vote
- Le fonctionnement de l'école : équipes, budget
- La vie de l'école : règlement intérieur, point sur la rentrée, projets
- Sécurité : PPMS
- Questions des représentants de parents d'élèves

1) Conseil d'Ecole : règlement, membres, vote.

La directrice rappelle que le Conseil d'Ecole est l'instance qui réunit les représentants de la communauté éducative : des membres de l'éducation nationale, des représentants de parents d'élèves et des membres de la municipalité, sous la présidence du/de la directrice d'école. Son rôle est d'évoquer, de débattre et de statuer sur les questions touchant à l'école et aux élèves sur les temps scolaires et périscolaires. Les échanges ont pour objectif d'informer et d'améliorer la vie des élèves et des adultes.

Lors de vote, les membres ayant des voix délibératives sont : le/la directrice, deux représentants de la mairie, les enseignants, un membre du Rased (Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté), les représentants de parents d'élèves élus (5 pour notre école) et le/la DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Un point sur les élections de représentants de parents d'élèves est fait. Le vote s'est fait exclusivement par correspondance avec un taux de participation de pratiquement 66 % (pour mémoire, à l'école maternelle du Val, les taux oscillent entre 40 et 60 % selon les années).

L'équipe note une belle progression du taux de participation, notant un bel investissement de la part des familles.

La liste des représentants de parents d'élèves élus est complète : 5 titulaires et 5 suppléants.

3) Fonctionnement de l'école.

3.1) Présentation des équipes :

L'école est constituée de 5 classes dont une UEMA (Unité Enseignement en Maternelle Autisme). M. THIBAUT ayant fait valoir son droit à la retraite, c'est M. GERITS qui le remplace cette année.

Du côté de l'équipe d'ATSEM, aucun changement de personnel : l'école dispose toujours de 4 ATSEM, une dans chaque classe et pour le périscolaire. Les ATSEM ont changé de classe ; effectuant une rotation souhaitée par la municipalité.

Un nouveau manager a pris ses fonctions aux écoles du Val depuis la rentrée, M. VILLERMET.

Intervention de M. VILLERMET concernant le périscolaire :

Le personnel municipal à l'école maternelle : 4 ATSEM et 2 animatrices.

La fréquentation des élèves, en moyenne, aux différents temps périscolaires :

6 enfants à la garderie du matin

68 enfants à la restauration scolaire

30 enfants à la garderie du soir.

Les projets menés dans le cadre du périscolaire s'appuieront sur l'autonomie des enfants (responsabilisation, rangement, apprentissage des règles à la cantine, ...), la découverte et l'éveil.

Le 16 décembre, une troupe proposera un spectacle aux enfants inscrits au périscolaire.

S'ajoutent aux équipes deux AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, présentes 24 heures), deux personnes engagées dans le service civique (aide administrative et dans les classes) et l'équipe médico-sociale de l'UEMA (trois éducatrices spécialisées à 100 % et une psychologue, une orthophoniste, une psychomotricienne toutes trois à 40 % dans la structure).

A ce jour, **84 élèves** sont inscrits à l'école maternelle : 23 PS, 24 MS et 37 GS. Ils sont répartis dans les classes comme suit :

Classe	Enseignant	ATSEM	Effectif PS	Effectif MS	Effectif GS	Total
1	Mme MENGELLE	Mme MEUNIER	10	10		20
2	Mmes LEBLOND et MURA	Mme CHAILLOT	12	10		22
3	Mme BOILE	Mme STERNE			18	18
4	M. GERITS	Mme PICHON EL KAMEL			17	17
arc-en-ciel	Mme DEVIERS		1	4	2	7
			23	24	37	84

L'équipe constate une baisse significative des effectifs qui a l'air de persister pour la prochaine rentrée scolaire.

Un point sur l'Unité Enseignement en Maternelle Autisme

Il s'agit d'un dispositif mis en place dans l'école depuis novembre 2019. Il relève d'un partenariat entre l'agence régionale de santé, la mairie, l'IME, l'association sésame-autisme et l'éducation nationale. La transmission des savoirs est sous la responsabilité de l'enseignante spécialisée, l'équipe médico-sociale vient épauler, aider l'enseignante dans sa tâche et pour les inclusions. Elle intervient également auprès des familles ou des élèves sortants du dispositif.

A l'heure actuelle, 7 enfants sont accueillis dans ce dispositif. Concernant les inclusions dans les classes : un élève de PS est inclus dans la classe de Mme MENGELLE. 4 élèves de MS sont inclus dans les classes de Mmes LEBLOND/MURA, et de Mme MENGELLE sur des temps plus ou moins longs ; 2 élèves de GS sont inclus dans la classe de M.GERITS.

Un mot sur le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Il s'agit d'une équipe constituée d'enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique, Mmes SYLVAIN et BRUN et d'une psychologue de l'éducation nationale, Mme LOUCHARTE qui peuvent intervenir dans l'école auprès d'élèves en difficulté. Et ce, à la demande de l'enseignant mais également à la demande de la famille (coordonnées au niveau du panneau d'affichage).

Tout en sachant que la première aide qui est apportée en cas de difficultés d'apprentissage se fait par l'enseignant au sein de la classe ou lors des APC. La directrice n'est pas tenu d'en faire avec ses élèves mais en cas de besoin, les collègues les intègrent à leurs groupes.

La directrice rappelle que son jour de décharge est le mardi, jour à privilégier pour les demandes de rendez-vous et qu'il faut privilégier d'abord les rendez-vous auprès de l'enseignant de son enfant.

3.2) Le budget

Il est attribué par la mairie en année civile et concerne plusieurs pôles :

Budget de fonctionnement qui permet d'acheter le matériel utilisé en classe (papier, peintures, livres, jeux, ...)

Budget investissement pour l'achat de mobilier (cette année : achat de chaises, bac à sable/eau, sèche dessins entre autres)

Budget transports qui permet de régler une partie des sorties (transport)

Budget « projet pédagogique » qui permet de financer une partie des sorties (entrées,...)

Budget « classe découverte » qui aide au financement des classes de découverte (cirque, poney...)

Budget « Arbre de Noël » qui finance les cadeaux de Noël pour l'école.

Parallèlement au budget alloué par la municipalité, l'école bénéficie de finances grâce à la coopérative scolaire et aux actions menées par les enseignants ou par les parents d'élèves. Elle permet l'achat de matériel sportif, pour la cour et l'achat de matériel pédagogique pour les classes et les sorties, et de réaliser des projets pour l'école.

Les principales entrées sont :

- les dons des parents : cette année, 1830€. Et nous remercions les parents d'élèves pour leur générosité.
- le don de la FCPE : cette année, 1400€. Nous remercions vivement l'APE des écoles du Val pour leur don. Une partie de leur don est destinée à l'achat de jeux communs qui seront offerts aux élèves à Noël.
- les bénéfices de la kermesse : cette année, 1360€
- les bénéfices des photographies scolaires
- les actions menées par les parents d'élèves : chocolats de Noël, Biscuits, thés, plantes, ...

M. DENOUX précisent les dépenses de la municipalité : 4400€ pour les fournitures, 2800€ pour la piscine, 150€ pour les projets pédagogiques et 900€ pour la classe de découverte, soit un total d'environ 8000€.

Au 31/08/2024, le solde du compte de la coopérative scolaire s'élevait à 963,27 €.

Nous avons déjà effectué plusieurs dépenses :

- achat de matériel d'art plastique : 415€
- participation au prix des Incorruptibles et achat des livres : 106€
- adhésion à l'OCCE : 180€.

A ce jour, le solde est d'environ 3750€.

Les prochaines dépenses : jeux communs pour Noël, divers spectacles.

4) La vie de l'école.

4.1) Le règlement intérieur.

Aucune modification n'est apportée au règlement intérieur cette année. Il sera envoyé aux familles par courriel rapidement.

Il sera rappelé aux familles l'interdiction du port de l'écharpe ainsi que d'apporter à l'école jouets personnels et bonbons.

4.2) Point sur la rentrée :

L'accueil des nouveaux élèves en Petite Section a été réalisé de manière échelonnée, avec l'accord des familles, les 2 et 3 septembre, permettant une meilleure prise en charge des enfants. Toutes les classes étaient au complet dès le 5 septembre. La rentrée s'est bien déroulée pour tous.

Les élèves de la classe arc-en-ciel sont rentrés de manière échelonnée. L'effectif est au complet, à savoir 7 élèves, depuis la rentrée de novembre.

4.3) Les projets :

Projet d'école

Le projet d'école se décline selon 3 axes :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves
- Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves
- Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.

Concernant le premier axe, en se basant sur les résultats des évaluations de CP, l'équipe fixera les priorités lors d'un conseil de cycles 1 et 2 avec les collègues de l'école élémentaire.

Concernant le deuxième axe, nous travaillons avec l'équipe du dispositif UEMA pour la réussite de tous les élèves.

Et enfin, concernant le troisième axe, nous mettrons en place des règles de vie communes entre les classes et le périscolaire. Une réflexion sera également menée sur l'aménagement de zones de jeux dans la cour de récréation.

Projets pédagogiques

Cette année, toutes les classes ont décidé de travailler autour des contes traditionnels. Les élèves profiteront d'une exposition autour des contes proposée par la bibliothèque municipale en fin d'année.

Plusieurs sorties sont déjà programmées :

- pour les deux classes de PS/MS et la classe arc-en-ciel : deux séances dans le cadre du dispositif Cinématernelle. « Les petits contes de la nuit » le 6 décembre et « L'hiver féérique ! » le 10 mars 2025 , séance à laquelle les élèves de GS participeront également.
- pour les PS/MS et la classe arc-en-ciel : participation au spectacle des Jeunesse Musicales de France (JMF) « Le retour des fleurs » le 29/11/2024, à l'Alliage.
- pour les GS : participation au spectacle des Jeunesse Musicales de France (JMF) « Mémoire d'écume » le 09/12/2024, à l'espace Lanson, Saint Denis en Val.
- sortie à la bibliothèque d'Olivet pour une animation « Histoires givrées » pour la classe de Mme BOILE le 6 décembre et une animation le 14 janvier pour la classe de M. GERITS.
- les classes de PS/MS et la classe arc-en-ciel assisteront à un spectacle proposé et offert par la municipalité à l'Alliage le 13 décembre « Jeu ».

Nous remercions la municipalité pour ces offres.

Plus proche de nous, la photographie scolaire aura lieu mardi prochain, 19 novembre.

- les classes de GS et la classe arc-en-ciel iront à la piscine aux mois de mai et juin, tous ensemble, à raison de deux séances par semaine.
- pour les GS : dossier pour un projet poney au mois de juin est en cours.
- le Père-Noël viendra à l'école le mardi 17 décembre.

Pour finir, la fête des écoles du Val sera organisée le vendredi 20 juin 2024.

Plusieurs événements depuis la reprise :

- participation de toutes les classes aux Foulées Roses le mardi 8 octobre : les élèves se sont entraînés les semaines précédentes, puis ont participé à des courses adaptées à leur âge et aux encouragements des coureurs.
- pour les deux classes de PS/MS et la classe arc-en-ciel : sortie au parc de Morchène à Saint-Cyr-en-Val, aujourd'hui.
- visite médicale pour les élèves de moyenne section par la PMI le 7 novembre. Les parents sont directement informés par les infirmières en cas de problèmes visuels, dentaires, langagiers, d'hygiène de vie, ...

5) La sécurité : le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Dans le cadre de la mise en sécurité des élèves, les deux PPMS (risques majeurs et attentat/intrusion) ont été mis à jour et transmis à notre administration courant octobre. Y sont exposées les procédures que nous devons suivre en cas de risques majeurs avec confinement dans les classes (inondation, forte tempête, accident de la route impliquant un transport de produits dangereux) ou d'attentat/intrusion malveillante dans l'école avec évacuation ou mise à l'abri des élèves et personnels.

Deux exercices ont été réalisés depuis la rentrée :

- le mardi 17 septembre 2024 : évacuation des locaux suite à une alerte incendie. L'exercice a été expliqué aux élèves en amont et il s'est déroulé sans panique ni pleurs.
- le mardi 8 octobre 2024 : mise à l'abri des élèves dans leur classe dans le cadre d'un exercice PPMS attentat/intrusion. Présenté aux élèves sous forme de jeu, il s'agissait pour eux de se cacher calmement dans leurs classes et de rester silencieux jusqu'à la levée de l'alerte.

Un exercice PPMS risques majeurs sera réalisé en période 3, deux autres exercices d'évacuation incendie seront réalisés au courant de l'année scolaire.

Le programme pHARe : programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Il s'agit d'un plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Deux collègues, Mmes BOILE et DEVIERS, constituent l'équipe Bien-être de notre école.

La journée de lutte contre le harcèlement le 7 novembre au cours de laquelle les enseignants dans leur classe autour de l'amitié, du respect de l'autre et de la différence, ... par le biais d'albums de jeunesse et d'échanges en grand groupe.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les travaux effectués dans l'école cet été et depuis la rentrée scolaire.

6) Les questions des représentants de parents d'élèves : aucune question n'est posée par les représentants de parents d'élèves.

La directrice remercie toutes les personnes présentes au Conseil d'Ecole pour leur participation.

Les prochains Conseil d'Ecole auront lieu le **mardi 11 mars 2025** et le **mardi 3 juin 2025**.

La séance est levée à 19h30.

Olivet, le 12 novembre 2024 La directrice, présidente de séance : Anne LEBLOND 	La secrétaire de séance : Valérie BOILE 
--	--